

A.- Administration générale

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Administrateurs territoriaux.	Administrateurs civils.
Attachés territoriaux :	
	Directeurs de préfecture :
Directeur territorial.	Directeur de préfecture.
	Attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer (préfectures) :
Attaché principal.	- Attaché principal.
Attaché.	- Attaché.
Secrétaire de mairie :	Attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer (préfectures) :
- Secrétaire de mairie :	- Attaché.
Rédacteurs territoriaux :	Secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer (préfectures) :
- Rédacteur-chef.	- Secrétaire administratif de classe exceptionnelle.
- Rédacteur principal.	- Secrétaire administratif de classe supérieure.
- Rédacteur.	- Secrétaire administratif de classe normale.
Adjoints administratifs territoriaux :	Adjoints administratifs du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer (préfectures) :
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe.	- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe.
- Adjoint administratif principal de 2 ^e classe.	- Adjoint administratif principal de 2 ^e classe.
- Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	- Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe.
- Adjoint administratif de 2 ^e classe.	- Adjoint administratif de 2 ^e classe.

- **B - Fonctions techniques**

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Ingénieurs territoriaux :	
Ingénieurs en chef :	Ingénieurs des ponts et chaussées :
- Classe exceptionnelle.	- Ingénieur en chef.
- Classe normale.	- Ingénieur.
	Ingénieurs des TPE :
- Ingénieur principal.	- Ingénieur divisionnaire des TPE.
- Ingénieur.	- Ingénieur des TPE.
Techniciens supérieurs territoriaux :	Techniciens supérieurs de l'équipement :
- Technicien supérieur-chef.	- Technicien supérieur en chef.
- Technicien supérieur principal.	- Technicien supérieur principal.
- Technicien supérieur.	- Technicien supérieur.
Contrôleurs territoriaux de travaux :	Contrôleurs de travaux publics de l'Etat :
- Contrôleur de travaux en chef.	- Contrôleur divisionnaire des TPE.
- Contrôleur de travaux principal.	- Contrôleur principal des TPE.
- Contrôleur de travaux.	- Contrôleur des TPE.
	Jusqu'au 31 décembre 2007
Agents de maîtrise territoriaux :	Maîtres ouvriers des administrations de l'Etat (préfectures) :
- Agent de maîtrise principal.	- Maître ouvrier principal.
- Agent de maîtrise.	- Maître ouvrier.
	A compter du 1 ^{er} janvier 2008
Agents de maîtrise territoriaux :	Adjoints techniques du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer (préfecture) :
- Agent de maîtrise principal.	- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe.
- Agent de maîtrise.	- Adjoint technique principal de 2 ^e classe.
	Jusqu'au 31 décembre 2007
Adjoints techniques territoriaux :	Ouvriers professionnels et maîtres-ouvriers des administrations de l'Etat (préfectures) :
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe.	- Maître ouvrier principal.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
- Adjoint technique principal de 2 ^e classe.	- Maître ouvrier.
- Adjoint technique de 1 ^{ère} classe.	- Ouvrier professionnel principal.
- Adjoint technique de 2 ^e classe.	- Ouvrier professionnel.
	A compter du 1 ^{er} janvier 2008
Adjoints techniques territoriaux :	Adjoints techniques du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer (préfectures) :
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe.	- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe.
- Adjoint technique principal de 2 ^e classe.	- Adjoint technique principal de 2 ^e classe.
- Adjoint technique de 1 ^{ère} classe.	- Adjoint technique de 1 ^{ère} classe.
- Adjoint technique de 2 ^e classe.	- Adjoint technique de 2 ^e classe.
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement :	Adjoints techniques des établissements d'enseignement (éducation nationale) :
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe.	- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe.
- Adjoint technique principal de 2 ^e classe.	- Adjoint technique principal de 2 ^e classe.
- Adjoint technique de 1 ^{ère} classe.	- Adjoint technique de 1 ^{ère} classe.
- Adjoint technique de 2 ^e classe.	- Adjoint technique de 2 ^e classe.

C.- Fonctions médico-sociales

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Conseillers territoriaux socio-éducatifs.	Conseillers techniques de service social.
Assistants territoriaux socio-éducatifs :	Assistants de service social des administrations de l'Etat (préfecture) :
- Assistant socio-éducatif principal.	- Assistant de service social principal.
- Assistant socio-éducatif.	- Assistant de service social.
Educateurs territoriaux de jeunes enfants :	Educateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles :
- Educateur-chef de jeunes enfants.	- Educateur spécialisé de 1 ^{ère} classe.
- Educateur principal de jeunes enfants.	- Educateur spécialisé de 2 ^e classe.
- Educateur de jeunes enfants.	- Educateur spécialisé de 2 ^e classe.
- Moniteurs-éducateurs territoriaux.	- Moniteurs-éducateurs des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles.
Agents sociaux territoriaux :	Adjoint administratifs du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer (préfectures) :
- Agent social principal de 1 ^{ère} classe.	- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe.
- Agent social principal de 2 ^e classe.	- Adjoint administratif principal de 2 ^e classe.
- Agent social de 1 ^{ère} classe.	- Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe.
- Agent social de 2 ^e classe.	- Adjoint administratif de 2 ^e classe.
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles :	Adjoint administratifs du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer (préfectures) :
- Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe.	- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe.
- Agent spécialisé principal de 2 ^e classe.	- Adjoint administratif principal de 2 ^e classe.
- Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe.	- Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe.
Médecins territoriaux :	Médecins inspecteurs de santé publique :
- Médecin hors classe.	- Médecin général.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
- Médecin de 1 ^{ère} classe.	- Médecin inspecteur en chef.
- Médecin de 2 ^e classe.	- Médecin inspecteur.
Psychologues territoriaux.	Psychologues des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse.
Sages-femmes territoriales :	Cadres de santé civils du ministère de la défense :
- Sage-femme de classe exceptionnelle.	- Cadre supérieur de santé.
- Sage-femme de classe supérieure.	- Cadre de santé.
- Sage-femme de classe normale.	- Cadre de santé.
Puéricultrices cadres territoriaux de santé :	Cadres de santé civils du ministère de la défense :
- Puéricultrice cadre supérieur de santé.	- Cadre supérieur de santé.
- Puéricultrice cadre de santé.	- Cadre de santé.
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques :	Cadres de santé civils du ministère de la défense :
- Cadre de santé.	- Cadre de santé.
Puéricultrices territoriales :	Infirmiers civils de soins généraux du ministère de la défense :
- Puéricultrice de classe supérieure.	- Infirmier de classe supérieure.
- Puéricultrice de classe normale.	- Infirmier de classe normale.
Infirmiers territoriaux :	Infirmiers civils de soins généraux du ministère de la défense :
- Infirmier de classe supérieure.	- Infirmier de classe supérieure.
- Infirmier de classe normale.	- Infirmier de classe normale.
Rééducateurs territoriaux :	Techniciens paramédicaux civils du ministère de la défense :
- Rééducateur de classe supérieure.	- Technicien de classe supérieure.
- Rééducateur de classe normale.	- Technicien de classe normale.
Auxiliaires de puériculture territoriaux.	Aides-soignants de l'Institution nationale des invalides.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Auxiliaires de soins territoriaux.	Aides-soignants de l'Institution nationale des invalides.
Biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux :	Inspecteurs de la santé publique, vétérinaires :
- Biologiste, vétérinaire, pharmacien de classe exceptionnelle.	- Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire.
- Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe.	- Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire.
- Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 1 ^{ère} classe.	- Inspecteur de la santé publique vétérinaire.
- Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 2 ^e classe.	- Inspecteur de la santé publique vétérinaire.
Assistants territoriaux médico-techniques :	Techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture (direction départementale des services vétérinaires) :
- Assistant médico-technique de classe supérieure.	- Chef technicien.
- Assistant médico-technique de classe normale.	- Technicien principal.

D.- Fonctions culturelles

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Conservateurs territoriaux du patrimoine :	Conservateurs du patrimoine :
- Conservateur en chef.	- Conservateur en chef.
- Conservateur.	- Conservateur.
Conservateurs territoriaux de bibliothèques :	Conservateurs de bibliothèques :
- Conservateur en chef.	- Conservateur en chef.
- Conservateur de 1 ^{ère} classe.	- Conservateur de 1 ^{ère} classe.
- Conservateur de 2 ^e classe.	- Conservateur de 2 ^e classe.
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine et bibliothécaires territoriaux.	Bibliothécaires.
Assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques :	Bibliothécaires adjoints spécialisés :
- Assistant qualifié de conservation hors classe.	- Bibliothécaire adjoint spécialisé hors classe.
- Assistant qualifié de conservation de 1 ^{ère} classe.	- Bibliothécaire adjoint spécialisé de 1 ^{ère} classe.
- Assistant qualifié de conservation de 2 ^e classe.	- Bibliothécaire adjoint spécialisé de 2 ^e classe.
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques :	Assistants des bibliothèques :
- Assistant de conservation hors classe.	- Assistant des bibliothèques de classe exceptionnelle.
- Assistant de conservation de 1 ^{ère} classe.	- Assistant des bibliothèques de classe supérieure.
- Assistant de conservation de 2 ^e classe.	- Assistant des bibliothèques de classe normale.
Adjoints territoriaux du patrimoine :	Adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture :
- Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe.	- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe.
- Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe.	- Adjoint technique principal de 2 ^e classe.
- Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe.	- Adjoint technique de 1 ^{ère} classe.
- Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe.	- Adjoint technique de 2 ^e classe.
Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique.	Personnels de direction d'établissements d'enseignement ou de formation.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique.	Professeurs certifiés.
Assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique.	Professeurs certifiés.
Assistants territoriaux d'enseignement artistique.	Professeurs certifiés.

E.- Fonctions sportives

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives :	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse :
- Conseiller principal.	- Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse hors classe.
- Conseiller.	- Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale.
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives :	Secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer (préfectures) :
- Educateur hors classe.	- Secrétaire administratif de classe exceptionnelle.
- Educateur de 1 ^{ère} classe.	- Secrétaire administratif de classe supérieure.
- Educateur de 2 ^e classe.	- Secrétaire administratif de classe normale.
Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives :	Adjoint administratifs du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer (préfectures) :
- Opérateur principal.	- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe.
- Opérateur qualifié.	- Adjoint administratif principal de 2 ^e classe.
- Opérateur.	- Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe.
- Aide opérateur.	- Adjoint administratif de 2 ^e classe.

F.- Animation

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Animateurs territoriaux :	Secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer (préfectures) :
- Animateur-chef.	- Secrétaire administratif de classe exceptionnelle.
- Animateur principal.	- Secrétaire administratif de classe supérieure.
- Animateur.	- Secrétaire administratif de classe normale.
Adjoints territoriaux d'animation :	Adjoints administratifs du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer (préfectures) :
- Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe.	- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe.
- Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe.	- Adjoint administratif principal de 2 ^e classe.
- Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe.	- Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe.
- Adjoint d'animation de 2 ^e classe.	- Adjoint administratif de 2 ^e classe.